

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

**OBJET :**

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE -  
ÉCOLE SAINT-JEAN**

L'an deux mil vingt-deux,  
le : **Lundi 14 février**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille  
NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah  
LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON,  
M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,  
Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Philippe RONDEL,  
Mme Lucie CLOUARD et Mme Alexandra BRACQUE.

**Absents ou excusés** : Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à  
Mme Nelly VIVIEN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné  
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Thierry PINOT qui a donné  
pouvoir à Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,  
M. Stéphane CLOUET M. Gérard LATINIER.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Les enseignants de l'école Saint-Jean organisent une classe  
découverte pour leurs élèves de CM2. Cette dernière est  
programmée du 6 au 12 mars 2022, à Saint-Jean d'Aulps, en  
Haute-Savoie.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 21 FEV. 2022

Publié

le : 21 FEV. 2022

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

21 élèves aiglons sont concernés. Le coût du séjour s'élève à  
460 € par enfant. La participation financière demandée à chaque  
famille est de 380 €. La différence est financée par les  
subventions des communes, l'association des parents d'élèves et  
diverses actions organisées par l'école.

Plusieurs objectifs ont été définis avant, pendant et après ce  
séjour, permettant d'aborder diverses disciplines. Toutes les  
activités prévues sur place, organisées par des animateurs  
confirmés, ont pour dénominateur commun une étude complète  
du milieu montagnard.

Afin de financer cette classe découverte, l'école Saint-Jean  
sollicite une subvention exceptionnelle.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

➤ ***SE PRONONCE FAVORABLEMENT*** quant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 420 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**

ECOLE SAINT-JEAN  
4 RUE DU MAURE  
61300 L'AIGLE  
02.33.84.11.67

## Budget prévisionnel

### Séjour classe de neige à Saint-Jean d'Aulps

(du dimanche 06 mars au samedi matin 12 mars 2022)

Enfants concernées : élèves de CM2

#### Dépenses :

Prix du séjour par enfant : **460 euros**

Nombre d'enfants : **58**

Soit une dépense totale de : **26 680 euros**

#### Recettes :

Participation des familles : **380 euros x 58** **22040 euros**

Participation de l'association de parents d'élèves :  
**30 euros par élève soit** **1740 euros**

Subventions communales sollicitées : **1000 euros**

Actions de l'école : **1900 euros**

**Total recettes** **26680 euros**

Fait le 15 décembre 2021

Valérie HIESSE, chef d'établissement